

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 89 (1938)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Finalement, nous formulons ce principe cultural : chaque individu, dans la communauté forestière, doit, de mars à juin et pendant la matinée, être placé le plus possible sous l'action directe du soleil.

Quant aux arbres non dominants et au rajeunissement en particulier, il est nécessaire qu'à cette époque et à ce moment de la journée ils reçoivent les rayons du soleil aussi longtemps que cela se peut. Cette période d'insolation du levant coïncidant avec la plus forte assimilation, c'est aussi par un éclairage de ce côté-là qu'il faudra chercher à provoquer le rajeunissement.

Toute action dans le massif forestier doit donc être réalisée en fonction de ce facteur assimilation, c'est-à-dire en fonction de la direction du soleil levant. L'orientation devient ainsi, particulièrement pour la futaie irrégulière, une base importante de l'opération culturale. Un vaste champ d'observations s'ouvre devant nous.

(A suivre.)

Ch. Gut.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel du comité permanent de la S. F. S. sur l'exercice 1937/38, présenté par son président M. K. *Knobel*, inspecteur forestier cantonal à Schwyz, à l'assemblée générale de Soleure, le 5 septembre 1938.

(Suite et fin.)

Suivant décision du comité permanent, chacun de nos sociétaires a reçu gratuitement le tiré à part d'un article, paru à la « *Schweizerische Militärzeitung* », dû à la plume de notre sociétaire M. H. *Tanner*, inspecteur forestier à St-Gall, et major à l'Etat-major général, soit : « *Die Geländebedeckung der Schweiz mit Wald und deren militärische Bedeutung.* » Suscité grâce à la mise au concours, par la société suisse des officiers, de différentes questions d'ordre militaire et économique, ce travail fut récompensé d'un 1^{er} prix. Très fouillé et complet, il méritait d'être répandu dans les sphères forestières.

De la 2^{me} édition des *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* et de *La Suisse forestière*, restent en dépôt chez les éditeurs : 48 exemplaires reliés et 25 brochés. Sont, en outre, en dépôt à Berne : 203 exemplaires reliés et 195 brochés. A cela viennent s'ajouter 709 exemplaires, sous forme de cahiers séparés. C'est, au total, un stock de 1180 exemplaires, dont 625 en allemand et 555 en français. Malgré la réduction de prix de 50 % intervenue, la vente est peu active. Aussi bien, faudra-t-il trouver de nouveaux moyens pour ne pas laisser tomber

dans l'oubli ces publications encore intéressantes et importantes pour les économistes. Je prie nos collègues de bien vouloir, à ce sujet, venir en aide au comité.

Le stock des publications pour la jeunesse, dans les quatre langues nationales, n'a pas subi non plus de modification appréciable depuis l'an dernier. Toutefois, il semblerait qu'il sera possible de les liquider prochainement. On a déjà pu le faire, durant l'exercice écoulé, avec l'éditeur de la série publiée en allemand. Pour celle en français, le stock ne comporte plus que 80 exemplaires. Pour les éditions en italien et en romanche, les stocks sont relativement considérables. Des tractations sont en cours, au sujet de leur placement, avec le Département tessinois de l'Instruction publique et avec la « Lia romantscha », dans la supposition d'une réduction du prix de vente. La perte financière qui en résultera pour notre société se laisse en somme justifier : mieux vaut répandre ces écrits dans les couches de nos populations, plutôt que de les laisser jaunir dans les armoires des maisons d'édition.

Nous en arrivons à la collaboration de notre société au groupe III « Notre matériau bois », à l'*Exposition nationale de 1939*. Notons, à ce sujet, que la répartition des travaux, entre les trois sous-groupes est achevée. Dans le sous-groupe « économie forestière », c'est à la S. F. S. qu'a été confiée la tâche de publier l'ouvrage déjà mentionné plus haut : « Der Einfluss des schweizerischen Forstvereins auf die Entwicklung des Forstwesens in der Schweiz, 1843—1938. »

Vous avez appris hier, par les communications de M. Winkelmann, membre de notre comité, que celui-ci voue l'attention voulue aux questions relatives à la *recherche forestière*. Le comité, non seulement appuie les propositions présentées par les commissions spéciales, mais est disposé, autant qu'il le pourra, d'aider à leur réalisation.

Du 4—7 avril 1938, a eu lieu à Zurich, à l'E. P. F., un cycle de conférences organisé par l'Inspection fédérale des forêts, et au cours duquel ont été traitées surtout des questions concernant la culture des bois et son influence sur la qualité de ceux-ci. Furent traitées aussi : des questions des domaines de la pédologie et de l'entomologie. Le tout avait été précédé par une conférence des inspecteurs forestiers cantonaux et d'autres intéressés. Au cours de celle-ci, on a examiné les réponses reçues dans l'enquête ouverte sur : 1° une prolongation éventuelle des cours de gardes-forestiers; 2° l'introduction d'un stage pratique intercalaire, durant les études à l'Ecole forestière. Le comité permanent avait auparavant exposé son point de vue sur ces questions. — Ces conférences, fort bien préparées, eurent un gros succès. Près de 200 agents forestiers y ont pris part et les ont suivies avec grand intérêt, prouvant par là combien ils tiennent à rester au courant des résultats des plus récentes recherches. Je serai certainement votre interprète en exprimant aux organisateurs, ainsi qu'aux conférenciers, notre vive reconnaissance. Il est regrettable que, par suite de diverses circonstances, la publication des conférences, sous forme d'un « sup-

plément », n'ait pu être réalisée. Celles-ci ont toutefois été reproduites dans nos périodiques. A cet effet, l'Inspection fédérale des forêts nous a promis le versement d'une subvention de 700 fr., ainsi que nous l'avons dit déjà plus haut.

Notre comité a examiné à nouveau la question de la *mise au concours d'un sujet d'étude*. Il a renoncé à lui donner suite. Il lui a paru que l'étude de ces questions rentre dans le cadre d'activité de commissions spéciales; d'autre part, les préparatifs de l'exposition nationale absorbent déjà une partie de l'activité de nombreux forestiers suisses.

Le comité national pour le développement de l'économie forestière — créé lors du 1^{er} congrès suisse du bois à Berne, en 1936 — nous a transmis un projet de programme d'activité. Notre comité a exprimé son point de vue à ce sujet. Mais la création définitive du dit comité a été retardée, pour différentes raisons; elle n'a pas encore pu avoir lieu.

Vous avez appris la création d'une « Association suisse pour la défense des intérêts de la montagne », dont l'office central est à Lucerne. Tenant compte de l'importance économique de la forêt de montagne, il a été décidé que notre Société en ferait partie.

Notre comité a transmis à qui de droit les résolutions votées, à l'assemblée générale de Stans en 1937, à la suite des rapports de MM. *Albisetti*, inspecteur forestier fédéral et *Jenny*, adjoint de l'inspecteur cantonal de Coire. Les premières ont été adressées au Département fédéral de l'intérieur, les secondes aux membres de l'Assemblée fédérale.

Le 17 février, nous est parvenue la réponse du chef du Département de l'intérieur. Il donne l'assurance qu'il examinera volontiers la proposition faite, de modifier les art. 37 et 48 de la loi forestière fédérale. Il admet qu'à l'avenir le coût de l'assainissement et de la remise en état de forêts protectrices, qui ont été abîmées par le parcours, l'exploitation de la fane, l'envahissement par les eaux, pourra être subventionné par la Confédération, conformément à l'art. 42, chiffre 2. Dorénavant, tous les projets ayant pour but une amélioration de forêts de montagne devront, suivant les prescriptions du chef du Département fédéral, être examinés avec bienveillance par l'Inspection fédérale des forêts. La mise au point définitive ne sera possible qu'une fois réglée la question des subventions.

Les résultats importants obtenus par la remise de la motion Jenny sont les suivants : l'examen du subventionnement de tous les projets forestiers — même ceux de l'office du travail, au bénéfice de subventions extraordinaires — incombe à l'Inspection fédérale des forêts. Attribution dans ce but d'un crédit de 400.000 fr., à prendre sur celui de 35 millions de francs destiné à procurer des occasions de travail. Grâce à ces différentes dispositions, l'Inspection fédérale des forêts a la possibilité de ramener les subventions presque à leur taux

normal. En outre, des projets de travaux exécutés dans des régions de montagne pauvres, sans l'intervention officielle de chômeurs et, pour cette raison, non subventionnés par l'office du travail, ont pu être mis au bénéfice d'une subvention. — Cette question aussi trouvera sa solution définitive lors de la réforme financière.

Lors de la prochaine session des Chambres fédérales, celles-ci auront à discuter le projet d'arrêté fédéral sur les mesures de défense du pays et la lutte contre le chômage. Pour cela, un crédit de 415 millions de francs est demandé, dont une partie est destinée à la subvention de travaux forestiers. Cet arrêté n'entrera en vigueur qu'en 1939. Toutefois, il est prévu que le Conseil fédéral peut disposer d'un crédit de transition en faveur des projets pendants. Là aussi, le Département fédéral de l'intérieur prétend pouvoir disposer des moyens nécessaires pour subventionner, à titre extraordinaire, des projets forestiers.

De ce qui précède, vous voyez que les instances fédérales en cause sont bien disposées à tenir compte des vœux exprimés dans la motion Jenny. Puissent ces prochaines délibérations être favorables à la cause forestière !

Messieurs, depuis mon dernier rapport annuel, la situation générale ne s'est, hélas, pas améliorée. Ces derniers temps, en particulier, elle ne préoccupe pas seulement les bureaux diplomatiques, mais l'humanité entière. Celle-ci se demande si l'orage ne va pas éclater quelque part et allumer l'incendie qui transformera l'Europe en nouveau champ de guerre. Ce fâcheux état de choses, ainsi que les nombreuses difficultés dans lesquelles se débat l'économie mondiale, continuent à s'opposer au rétablissement de celle-ci. — Dans notre chère patrie, durant l'année écoulée, les conditions économiques ont pu, en somme, se développer de façon favorable. A vrai dire, l'émulation provoquée par la dévaluation de notre monnaie n'a pas tardé à se calmer; l'agriculture, en particulier, se trouve placée en face de problèmes d'une solution difficile. Par contre, les sources de production qui dépendent de l'étranger, ainsi l'industrie d'exportation, l'hôtellerie et, partiellement, ce qui touche aux transports, ont progressé de façon réjouissante. Grâce à ce fait, une bonne partie des chômeurs ont pu être réoccupés à nouveau dans la production.

Notre économie forestière a trouvé un facile écoulement pour ses produits et bénéficié d'une augmentation des prix. Cela surtout depuis le rattachement, le 13 mars 1938, de l'Autriche au Reich allemand. Pour la campagne de vente prochaine, on peut caresser l'espoir que ces prix se maintiendront. A vrai dire, on observe depuis quelque temps un ralentissement dans le marché des bois sciés. Toutefois, les résultats récents des tractations commerciales avec l'Allemagne — au cours desquelles les livraisons de bois de l'Autriche à la Suisse ont joué un rôle important — permettent d'espérer un nouvel élan dans le marché des sciages et, partant, de toute l'économie forestière. Ainsi que le

disait fort bien M. le directeur *Winkelmann*, dans le cahier 18/19 (15 juillet 1938) du « Marché des bois », l'organe de l'Association suisse d'économie forestière, la situation actuelle place les sylviculteurs suisses devant des tâches pressantes. Chaque agent forestier a l'obligation de participer à leur solution, en particulier de tout ce qui concerne l'utilisation de notre seule matière première nationale, le bois. Car il s'agit, après une longue série d'années maigres, de restaurer notre économie forestière qui, dans les régions montagneuses surtout, a une importance capitale.

Messieurs ! Avec ce rapport prend fin mon activité en qualité de président. Vous m'avez, à la réunion annuelle de 1929 à Liestal, fait entrer dans le comité permanent. Durant 3 ans, j'eus à m'occuper du secrétariat, pendant la période suivante de la vice-présidence et, enfin, pendant les 3 dernières années écoulées, j'eus l'honneur de piloter notre embarcation forestière au travers des flots agités de l'époque actuelle. J'ose croire avoir ainsi rempli mes devoirs vis-à-vis de notre société; aussi viens-je déposer définitivement mon mandat entre vos mains. Je ne veux pas manquer, à cette occasion, de vous remercier cordialement pour la patience, dont vous avez fait preuve à mon endroit, et pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. Ce m'est aussi une obligation de remercier mes collègues du comité permanent, ainsi que nos deux rédacteurs, de leur précieuse collaboration et de toute l'amabilité que j'ai eu le plaisir de rencontrer toujours auprès d'eux.

Je forme les vœux les plus cordiaux en faveur d'un heureux développement de la Société forestière suisse, pour le plus grand bien de la forêt suisse et de notre chère patrie !

(Tr. H. B.)

Assemblée générale à Soleure, du 4 au 7 septembre 1938.

I. Procès-verbal de la séance administrative du dimanche 4 septembre, dans la salle du Grand Conseil.

Par une parole de bienvenue aux quelque cent membres présents et un mot de remerciement à ses collaborateurs du comité local, M. le conseiller d'Etat *Otto Stampfli*, chef du département soleurois de l'agriculture et des forêts, président du comité local, ouvre, à 16,30 h., la séance administrative. Le procès-verbal est tenu par MM. *H. Müller* et *A. Bourquin* (Soleure).

1° Sur la proposition du comité permanent, MM. *E. Kälin* et *R. Narbel*, inspecteurs forestiers à Willisau et Ste-Croix, sont désignés comme *scrutateurs*.

2° *Reddition des comptes de l'exercice 1937/38*. Un extrait de ces comptes a paru dans les périodiques de la société et se trouve de plus à la disposition de chaque participant. M. *H. Fleisch*, inspecteur forestier à Zurich, caissier de la société, se contente de rappeler que les

comptes bouclent sensiblement dans le cadre du budget, avec un boni de 13,55 fr. M. *W. Omlin*, inspecteur forestier cantonal d'Obwald, au nom des réviseurs des comptes, M. *Roggen* (Morat) et lui-même, déclare la comptabilité exacte et propose d'en donner décharge au caissier et au comité permanent, avec remerciements pour leur excellente gestion. La proposition est acceptée à l'unanimité.

3° *Budget pour l'exercice 1938/39*. M. *H. Fleisch* donne tout d'abord un court aperçu sur les prévisions budgétaires pour le prochain exercice. En plus des dépenses ordinaires, on a prévu une somme de 1000 fr. pour l'Exposition nationale de Zurich. L'Inspection fédérale des forêts accordera une subvention de 700 fr. pour la publication des travaux présentés au cycle de conférences de Zurich, le printemps dernier, et M. le professeur *Badoux*, rédacteur du Journal forestier, a pu obtenir un subside de 200 fr. du Fonds Bourgeois, à Lausanne. Malgré ces nouvelles recettes, le recul dans les abonnements aux organes de la société ne sera pas compensé et on prévoit un déficit de 400 fr.

M. *K. Knobel*, inspecteur cantonal des forêts de Schwyz et président du comité permanent, explique ensuite que la somme de 3000 fr. prévue au budget du fonds de publicité doit permettre la publication d'une plaquette, en vue de l'Exposition nationale; il invite l'auteur, M. *A. Henne*, ancien inspecteur fédéral des forêts, à en donner un aperçu. La brochure traitera de l'influence de la Société forestière sur l'évolution de la sylviculture suisse, depuis sa création, en 1843, jusqu'à nos jours. Elle contiendra un tableau complet des sujets de concours, des séances, des questions traitées par la société et qui ont conduit à des résultats palpables ou qui sont restées en suspens; elle parviendra aux membres de la société avant la fin de l'année. L'Exposition nationale, où toutes les forces de la nation seront représentées, est une raison suffisante pour la publication d'une telle brochure.

A l'unanimité, le budget est accepté.

4° En intermède, M. *E. Burki*, aménagiste cantonal, donne une conférence sur ce sujet : « *50 années d'aménagement*. »

Le canton de Soleure est l'un des plus boisés; avec son taux de boisement de 37,7 %, il tient le deuxième rang parmi les pays confédérés. De tout temps, on y a reconnu l'importance de la forêt et, dans le plus haut Moyen âge, des mises à ban furent édictées, accompagnées souvent de mesures pénales véritablement draconiennes. La plus grande partie des forêts publiques était entre les mains de l'Etat; mais les communes y avaient des droits importants. Aussi, dans la première moitié du siècle dernier, l'Etat abandonna-t-il une grande partie de ses forêts aux communes, afin de lever ces servitudes. Actuellement, la surface forestière est répartie de la façon suivante : Etat 4 %, communes 77 %, particuliers 19 %. La loi forestière de 1857, complétée par l'« Instruction » de 1882, institua les plans d'aménagement obligatoires pour toutes les forêts publiques. Dès lors, de dix en dix ans, les revisions se sont succédé régulièrement, si bien que l'on possède

aujourd'hui un magnifique matériel pour étudier l'évolution des forêts. Dans les propriétés communales, le volume sur pied a passé, au cours de ces cinquante ans, de 3.255.830 m³ à 5.075.370 m³, ce qui correspond à une augmentation de 56 %. La surface forestière ayant elle aussi varié (+ 8 %), l'augmentation du volume par ha n'est que de 44 %. La possibilité annuelle, passant de 3 à 4 m³ par ha, a subi, elle aussi, une augmentation de 33 %. Le pourcent d'exploitation, à l'origine de 1,90, n'est plus aujourd'hui que de 1,72.

Le canton est divisé en cinq arrondissements; de plus, trois communes ont une gérance technique. L'épicéa forme une grande partie des peuplements du plateau. Les derniers vestiges des forêts de chênes ont disparu dans les années 60, mais on cherche maintenant à réintroduire cette essence. Le hêtre domine nettement dans les arrondissements du Jura. La répartition des essences est sensiblement pareille à celle de la Suisse :

Epicéa	42 %
Sapin	20 »
Pin	8 »
Feuillus	30 »

Le conférencier signale encore les effets remarquables de cette loi hardie de 1871, obligeant les communes à tenir une comptabilité forestière spéciale et instituant les fonds de réserve et le magnifique développement de ces fonds, passant de 600.000 fr. en 1874, à plus de 5 millions et demi en 1932. Combien de travaux menés à bien, qui n'auraient pas été réalisés sans ces réserves ! Et même si, depuis 1932, on constate un recul de plus de 800.000 fr., c'est encore la preuve que la forêt peut aussi apporter son tribut à la nation pendant les années de crise.

5° *Etudes du bois. Résultats acquis et propositions de la commission spéciale.* M. H. G. Winkelmann, directeur de l'Office forestier central suisse à Soleure, rapporte. La commission instituée par le comité permanent, après que M. le professeur Knuchel eût développé sa motion à l'assemblée générale de 1937, a tenu plusieurs séances et pris contact avec le président de l'E. P. F. et avec la commission de surveillance de l'Institut fédéral de recherches forestières. La Société forestière a participé, pour une part importante, à la création de cet institut. Le programme prévu alors, par le professeur Bühler, s'étendait aussi à l'exploitation forestière et à quelques problèmes d'utilisation du bois; mais jusqu'ici l'institut a dû limiter ses travaux aux questions touchant de près à la sylviculture. Toutes les recherches concernant le bois peuvent être réparties en trois grands groupes :

- a) *La production.* C'est à ce domaine que s'est limitée, jusqu'à aujourd'hui, l'activité de l'Institut fédéral de recherches. Mais il faut plus; cet institut doit devenir un centre, où seront communiqués tous les problèmes intéressant le bois.

b) *L'exploitation.* Depuis plusieurs années, la commission technique de l'A. S. E. F. s'est attelée à quelques-unes de ces questions et a préparé le terrain. Elle y a acquis déjà une certaine expérience et obtenu des résultats pratiques. Il conviendrait donc de lui abandonner toutes les recherches qui touchent directement au travail en forêt, au bûcheron. Il faut arriver à une liaison plus intime entre la commission technique et l'institut de recherches, liaison qui existe déjà avec la chaire de technologie forestière de l'E. P. F. A cet effet, le directeur de l'institut de recherches devrait faire partie de la commission technique.

c) *L'utilisation.* Les problèmes que pose ce troisième groupe devraient être répartis entre les différents instituts que cela intéresse; les moyens financiers nécessaires aux recherches pourraient être fournis en bonne partie par l'industrie travaillant le bois.

Pour arriver à plus d'unité et de liaison, l'A. S. E. F. et la « Lignum » devraient être représentées au sein du comité de surveillance de l'institut de recherches.

Enfin, la commission propose d'adresser des requêtes au Conseil fédéral, au président du Conseil de l'E. P. F. et aux différentes industries travaillant le bois.

Ouvrant la discussion, M. le professeur *Schädelin* recommande, devant l'importance du sujet, d'éviter des décisions brusquées. Il ne croit pas qu'il y ait des « recherches pratiques ». Toute recherche est scientifique et exacte. La recherche scientifique est du domaine de l'E. P. F. et de ses instituts. Les problèmes sont infinis et notre petit pays ne trouvera jamais des moyens suffisants pour les résoudre tous. Il faut donc concentrer toutes les possibilités et éviter une bifurcation des tâches et des moyens. L'Office forestier central a un programme déjà suffisamment chargé. Ne risque-t-on pas par la suite une dualité, dont les effets seraient néfastes à la cause du bois ? La question n'a pas encore été assez mûrie pour qu'on puisse s'adresser aux autorités. M. le professeur *Schädelin* propose de retourner le rapport au comité permanent. Il s'oppose, d'autre part, à cette sorte de procédure brusquée. Pour des questions si importantes, les propositions du comité permanent ou des commissions devraient être publiées avant l'assemblée générale, afin que les membres aient la possibilité de les examiner. Si elle n'y est pas encore, cette condition doit être introduite dans les statuts.

M. *Winkelmann* répond que le rapport ne devait être qu'une orientation provisoire. Les requêtes sont de trois sortes : au Conseil fédéral pour ce qui concerne les moyens financiers, au président de l'E. P. F. pour l'organisation et finalement aux industries travaillant le bois. La commission peut les préparer et le comité permanent les présentera à la prochaine assemblée, après publication préalable. Quant à l'Office forestier central, son but est de représenter les intérêts économiques des propriétaires forestiers; mais ces intérêts ne consistent pas seule-

ment en questions commerciales; ils résident aussi dans l'organisation du travail en forêt.

M. le Dr *Burger*, directeur de l'Institut de recherches forestières, insiste sur le fait que nous devons arriver devant les autorités avec des propositions claires et qu'il nous faut avant tout une concentration des moyens.

M. le professeur *Knuchel* rappelle le sujet de sa motion : il faut montrer aux autorités qu'une réorganisation des recherches sur le bois est nécessaire. Alors que tous les instituts se développent, notre station de recherches a été réduite. Il y a deux ans déjà que la question a été soulevée à Hérisau et, depuis lors, aucun membre de la société n'a fait parvenir des propositions à la commission; il ne peut donc s'agir d'une décision brusquée. M. Knuchel propose de rejeter la proposition Schädelin.

M. *K. Knobel*, président du comité permanent, donne lecture de l'art. 8 des statuts. Il l'estime suffisant.

M. *B. Bavier*, inspecteur cantonal des Grisons, rappelle que la proposition Schädelin demande aussi une modification des statuts.

La discussion se prolongeant, le président soumet à l'assemblée ces deux propositions :

1° L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de la commission, le retourne au comité permanent et charge celui-ci de préparer pour la prochaine assemblée une résolution, qui sera préalablement publiée.

2° Le comité permanent soumettra à la prochaine assemblée, et après publication dans les organes de la société, une proposition tendant à compléter l'art. 8 des statuts dans le sens de la motion Schädelin.

Ces deux propositions sont acceptées.

6° *Fonds de publicité*. Le président du comité permanent soumet à l'assemblée un projet de règlement du fonds de publicité. L'entrée en matière est décidée. Les art. 1, 2, 5, 6 et 7 sont acceptés sans discussion. M. *Th. Weber*, inspecteur cantonal à Zurich, propose d'améliorer la rédaction de l'art. 3. A l'art. 4, M. *B. Bavier* remarque que la spécification des dites « lignes directrices » serait au moins aussi importante que tout le reste du règlement, et propose que ces lignes directrices soient publiées avant la prochaine assemblée. Ces deux propositions, ainsi que le règlement, sont acceptés.

A 19,00 heures, le président du comité local lève la séance.

II. Procès-verbal de l'assemblée générale du lundi 5 septembre, dans la salle du Grand Conseil, puis au cinéma Elite.

1° A 7,15 h., le président du comité local, M. *O. Stampfli*, conseiller d'Etat, ouvre l'assemblée générale et apporte, aux 150 membres et hôtes présents, la bienvenue des autorités et du peuple soleurois.

Il rappelle que la Société forestière suisse tient pour la cinquième fois (1846, 1868, 1887 et 1912) ses assises à Soleure et il salue en MM. *Biolley*, *Knüsel*, *Flury* et *Hagger* (les deux premiers malheureusement absents aujourd'hui) les vétérans de l'assemblée de 1887. Puis il retrace, en quelques mots, l'histoire forestière du canton de Soleure. On a retrouvé des ordonnances et des mises à ban datant du plus haut Moyen âge. En 1684 déjà, un cahier des charges pour gardes forestiers et communes avait été édicté. Une première loi forestière créa en 1809, sous la direction du premier inspecteur forestier cantonal, M. *von Falkenstein*, une école forestière pour la préparation des gardes. La seconde loi forestière resta en vigueur de 1851 à 1931. C'est pendant cette période que furent créés les « fonds de réserve », dont l'influence fut si grande sur le développement de l'économie forestière.

L'orateur félicite la Société forestière, qui fête ses 95 ans d'existence, et fait les meilleurs vœux pour son avenir.

2° Le président du comité permanent, M. *K. Knobel*, donne lecture du rapport annuel du comité et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ses morts, MM. *Traugott Christen*, de Zweisimmen, et *Jakob Müller*, de Schaffhouse, tous deux anciens inspecteurs forestiers. Le rapport est accepté à l'unanimité.

3° *Désignation du lieu de la prochaine assemblée.* En 1939, tous les grands congrès auront lieu à Zurich; la Société forestière ne fera pas exception à cette règle. Pourtant, trois fois déjà depuis 1900, elle s'est réunie à Zurich et de plus le personnel forestier de ce canton aura, de toute façon, une lourde tâche à cause de l'exposition nationale; aussi le comité permanent propose-t-il de tenir à Zurich une simple séance administrative, combinée avec une visite officielle de l'exposition. M. *Weber*, inspecteur cantonal à Zurich, assure que son canton, qui, l'an prochain, recevra tant de sociétés, saura aussi faire quelque chose pour la Société forestière suisse. Les participants unanimes acceptent la proposition.

4° *Election du comité permanent, du président et des reviseurs des comptes.* M. *K. Knobel*, président, et M. *H.-G. Winkelmann*, tous deux membres du comité depuis neuf ans, présentent leur démission. Elle est acceptée avec remerciements pour les services rendus. Les trois autres membres du comité permanent, MM. *Grivaz*, *Jenny* et *Fleisch* sont réélus.

Pour remplacer les deux membres démissionnaires, M. *W. Studer*, inspecteur forestier à Bienne, rappelant que le canton de Berne a toujours eu un représentant au comité, propose M. *E. Schönenberger*, inspecteur forestier à Tavannes, le digne président de la Société forestière bernoise. M. *Th. Weber* propose M. *W. Omlin*, inspecteur cantonal des forêts d'Obwald, afin que la Suisse centrale continue d'être représentée au sein du comité. Ces deux propositions sont agréées à l'unanimité.

Pour l'élection du président, M. O. *Furrer*, inspecteur cantonal à Soleure, constatant que depuis le départ de M. Muret, en 1920, la Suisse romande n'a plus eu l'honneur de conduire la société, propose M. F. *Grivaz*, inspecteur cantonal des forêts du canton de Vaud. Le candidat est élu par acclamation à l'unanimité et adresse quelques mots de remerciements à l'assemblée.

Comme M. Omlin vient d'être élu au comité permanent, M. O. *Roggen*, inspecteur forestier à Morat, est nommé premier reviseur et M. E. *Herzog*, administrateur forestier à Brougg, jusqu'ici suppléant, passe au poste de deuxième reviseur. M. le Dr *Ch. Gut*, inspecteur forestier à Aigle, est nommé reviseur suppléant.

5° *Réception de nouveaux membres.* Sur la proposition de son comité, l'assemblée nomme par acclamation M. *Ferdinand von Arx*, ancien conseiller d'Etat à Soleure, membre d'honneur. Cette distinction est bien méritée. D'abord président de la commission forestière d'Oltén, M. von Arx a pris, comme conseiller d'Etat, la direction du Département de l'agriculture et des forêts. C'est lui qui a signé la loi forestière de 1931, ainsi que la nouvelle Instruction soleuroise pour les plans d'aménagement. Il est depuis longtemps président de l'Association suisse d'économie forestière et appartient à la Société forestière depuis 1923. Très ému, M. von Arx remercie l'assemblée et rejette sur les excellents collaborateurs qu'il a toujours trouvés l'honneur qui lui revient.

L'assemblée reçoit ensuite quelques nouveaux membres :

MM. *Niggli Peter*, ingénieur forestier, à Speicher;
de Metz-Noblat Fred., expert forestier, vice-président de la
Chambre syndicale du Comité des Forêts, à Nancy;
Michaut Robert, ingénieur agronome, directeur de la « Sapro », à
Strasbourg;
Peter Max, ingénieur forestier, à Celerina;
Knüsel Candid, ingénieur forestier, à Inwil;
Schmidt Joseph, ingénieur forestier, à Faido;
Arrigoni Arnoldo, ingénieur forestier, à Cernier;
Bauer Walter, ingénieur forestier, à Neuveville;
Hirt Georges, garde-chef, à Neuveville;
Eisenmann Gustave, directeur de la fabrique de papier, à Biberist;
Fritsche, directeur, fabrique des pâtes du bois, à St-Sulpice;
Müller Max, ingénieur forestier, à Wetzikon;
Kurth Alfred, candidat forestier, à Soleure.

En fin de séance, M. W. *Ammon*, inspecteur forestier à Thoun, adresse les remerciements de la Société aux deux membres démissionnaires du comité.

6° A 8,45 h., la séance est levée et l'assemblée se transporte au cinéma Elite, pour écouter deux conférences sur ce sujet : *Possibilités d'emploi de nouvelles fibres végétales indigènes pour la fabrication de la cellulose.*

(A suivre.)